



## LES ARTS PLASTIQUES En Seconde 2 choix possibles

### L'ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION : Arts visuels

**1h30 par semaine**

#### OBJECTIFS DE CET ENSEIGNEMENT AU LYCÉE :

- Approfondir son orientation future qui pourra éventuellement se faire dans un domaine artistique.
- On resitue le travail des artistes dans le cadre de leur univers de production.
- Différents domaines artistiques sont explorés : cinéma, photographie, animation, sculpture, BD...
- Recherches sur les formations artistiques proposées après le Bac.

#### LES COMPÉTENCES MISES EN JEU :

- Culture personnelle : développer des connaissances culturelles et une analyse critique ; situer sa propre pratique.
- Pratique artistique : réaliser des démarches personnelles sous des formes visuelles variées.
- Découverte des métiers de l'image : sous l'angle de l'exigence, du professionnalisme, de la diversité des métiers au service d'un projet artistique.
- Transversales : enjeux économiques, sociaux, humains des activités artistiques ; définition d'un projet personnel d'orientation professionnelle.

**ET / OU**

### L'OPTION FACULTATIVE : Arts plastiques

**2h00 par semaine à poursuivre en Première et Terminale**

#### OBJECTIFS DE CET ENSEIGNEMENT AU LYCÉE :

- Contribuer à la réussite des élèves à l'obtention du baccalauréat.
- Donner les moyens aux élèves qui désirent accéder à des études supérieures dans des filières artistiques d'intégrer les structures de leur choix.
- Apprendre à s'exprimer de manière artistique
- Apprendre à poser des problèmes liés aux arts plastiques
- Apprendre à analyser et expliquer son travail, à construire une argumentation
- Développer ses savoir-faire dans des techniques multiples
- Enrichir sa culture artistique
- Analyser et questionner ses goûts personnels
- Se faire plaisir.

### En Terminale, cela débouche sur **UNE ÉPREUVE ORALE** des Baccalauréats Généraux et Technologiques :

- Un dossier de travaux plastiques réalisés durant l'année de terminale : de 3 à 6 réalisations.
- Un carnet de travail qui témoigne des recherches abouties ou non.
- Durée de l'entretien : 30 minutes maximum, sans temps de préparation
- La première partie (25 minutes maximum), entretien sur dossier, est notée sur 16 points à raison de **12 points** pour les travaux et de **4 points** pour l'entretien
- La seconde partie (Le temps restant), entretien sur les connaissances et la culture artistique du candidat, est notée sur **4 points**.
- **Affectée du coefficient 2**, si c'est la première option facultative